

La voie à suivre : Services à l'enfance et à la famille

Février 2023	Le Canada doit fournir des renseignements détaillés à l'IFPD et aux parties sur les modifications apportées aux accords fédéraux, provinciaux et territoriaux existants afin de s'aligner sur les ordonnances du TCDP concernant les Premières Nations qui ne sont pas servies par un organisme, en particulier en ce qui concerne la fourniture de services de protection.
1^{er} avril, 2023	Versement du financement de la phase 2 de l'IFPD aux organismes des SEFPN, y compris l'éloignement, en veillant particulièrement à ce que les fonds soient alloués aux fournisseurs de services qui soutiennent les enfants, les jeunes et les familles les plus à risque, soutenus par des services fournis aux coûts réels et selon l'ordonnance 2018 TCDP 4 applicable aux coûts réels pour protéger les enfants et les familles les plus à risque.
Avril - juin 2023	Discussion avec les dirigeants des Premières Nations et leurs experts techniques, y compris le Comité consultatif national sur la réforme du programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, afin d'examiner les résultats de la phase 3 de l'IFPD, d'obtenir des avis et d'examiner un plan de transition.
Juillet 2023	Présenter les résultats de la phase 3 aux Premières Nations-en-Assemblée afin d'orienter l'achèvement de l'Accord de règlement final.
Été - automne 2023	Le Canada termine la révision des accords provinciaux et territoriaux existants, conformément aux ordonnances du TCDP concernant les Premières Nations qui ne sont pas servies par un organisme, avec l'approbation et la participation des Premières Nations concernées.
Août - sept. 2023	Organiser à l'intention des Premières Nations d'autres séances d'information techniques qui portent sur la phase 3 de l'IFPD et la transition vers la structure de financement de la phase 3, y compris des séances d'information techniques destinées aux Premières Nations qui ne sont pas servies par un organisme.
1^{er} octobre 2023	Commencer un plan de transition, pour mettre en œuvre l'approche de financement de la phase 3 de l'IFPD pour les organismes des SEFPN, qui respecte la prise de décisions des Premières Nations avec leurs organismes des SEFPN.
Oct - déc 2023	Finaliser l'Accord de règlement final sur (a) la transition de la phase 3, (b) les Premières Nations qui ne sont pas servies par un organisme et (c) les accords fédéraux-provinciaux-territoriaux.
Décembre 2023	Se présenter de nouveau devant les Premières Nations-en-Assemblée pour soumettre l'Accord de règlement final sur les services à l'enfance et à la famille.
Janvier 2024	Les parties proposent une motion au TCDP pour l'approbation de l'Accord de règlement final sur les services à l'enfance et à la famille.

